



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 18265

Texte de la question

La prise de conscience citoyenne commençant dès le plus jeune âge, il semble intéressant que les jeunes soient fortement mobilisés et se sentent investis à l'égard du handicap, alors que débute l'année européenne des personnes handicapées. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire s'il est envisagé de dispenser, dans les collèges et lycées, quelques heures d'apprentissage au langage des signes, ce qui permettrait à toute une génération de disposer de notions élémentaires pour dialoguer avec des personnes rencontrant des difficultés auditives ou de parole.

Texte de la réponse

Le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche est particulièrement attaché à faciliter l'intégration des élèves déficients auditifs, notamment en permettant le développement de l'usage de la langue des signes française (LSF). A cet effet, un groupe de travail interministériel a, à l'initiative du ministère de l'éducation nationale et en collaboration avec le ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées, adapté à la LSF le cadre européen commun de référence pour les langues, élaboré sous l'égide du Conseil de l'Europe. L'objectif est, d'une part, de contribuer à donner à la LSF un statut analogue à celui des quarante-trois autres langues européennes pour lesquelles le Conseil de l'Europe a validé ce référentiel. Celui-ci permettra, d'autre part, de caractériser des compétences dans le domaine de la communication et, à plus long terme, d'élaborer un diplôme spécifique pour les professionnels qui l'enseignent. Les modalités d'enseignement de la LSF, notamment aux élèves entendants, seront arrêtées ultérieurement.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18265

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2003, page 3772

Réponse publiée le : 14 juillet 2003, page 5622